



# L'Écho du SYMSEM

Décembre 2025

N°2025-13

[www.symsem.fr](http://www.symsem.fr)

## ● LE MOT DU PRÉSIDENT

Malheureusement, certains pensent encore que les sacs jaunes qui reçoivent le tri sélectif sont incinérés comme les ordures ménagères dans l'usine du SYVALOM (Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne) à La Veuve.

Cette fake news les conduit à ne pas respecter les consignes du tri sélectif avec pour conséquences des **dépenses supplémentaires** pour le Syndicat et des recettes en moins.

**Les erreurs de tri coûtent 3,6 fois plus cher que le bon geste de tri.**

**L'absence de tri coûte 128€ la tonne au lieu de rapporter 139€.**

Vos sacs jaunes, en 2025, c'est plus d'un million d'euros de recettes qui permettent de diminuer le coût de la redevance.

Je compte sur vous pour que nous puissions continuer à bénéficier des recettes du tri sélectif.

**Bonnes fêtes de fin d'année à vous tous !**

*René Schuller*

## Actualités du SYMSEM

Depuis le mois d'octobre, vous pouvez venir déposer vos articles de sport et de loisirs à la déchèterie de Sainte-Ménehould. Déjà installé à Courtisols et Pogny, un container de couleur rose y est également mis en place. Vos équipements seront confiés à l'éco-organisme Écologic afin d'être valorisés.

Pour cette nouvelle année 2026, les jours de collecte ne changent pas **à l'exception de la collecte des ordures ménagères pour la commune de Somme-Bionne**. Pensez à vérifier sur le calendrier 2026 du SYMSEM qui vous est distribué avec cet Écho.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la déchèterie de Villers-en-Argonne fermera définitivement ses portes.



Redevance Incitative : retrouvez la grille tarifaire 2026 sur notre site internet [www.symsem.fr](http://www.symsem.fr).

# Compostage collectif

## ● BILAN DE LA MISE EN PLACE DES DIFFÉRENTS COMPOSTEURS COLLECTIFS



Nous vous en parlions dans le dernier Écho du SYMSEM, et bien ça y est, le déploiement des CityCompost et des composteurs collectifs en bois sur le territoire du SYMSEM est terminé.

Au total, ce sont **22 points de compostage collectif qui ont été mis en place durant l'année 2025**. Vous pouvez d'ailleurs retrouver une carte sur notre site internet [www.symsem.fr](http://www.symsem.fr), en bas de la page « *Composter ses déchets* », afin d'avoir la localisation de chaque lieu.



## Comment fonctionne le SYMSEM ?

### ● QU'EST-CE QUE LE SYMSEM ?

Le SYMSEM (Syndicat Mixte du Sud Est Marnais) est un Syndicat mixte créé en 2002 qui regroupe actuellement 153 communes de 4 Communautés de Communes. Il est administré par un organe délibérant, le Comité Syndical, composé de 23 délégués titulaires et 23 suppléants désignés par les Communautés de Communes qui le composent. Ce sont ces délégués qui votent le budget, approuvent le compte administratif, décident des travaux à mettre en oeuvre, et définissent la politique de gestion publique des déchets en adoptant les règlements de collecte, des déchèteries et de facturation de la Redevance Incitative.

Le personnel du SYMSEM est là pour vous accompagner au quotidien : répondre à vos questions, faciliter vos démarches et assurer le bon fonctionnement des services. Son rôle : appliquer les directives votées par les délégués du Syndicat et organiser les services de gestion des déchets (collectes, déchèteries, sensibilisation, etc...). Il n'a pas le pouvoir de modifier les règles ou les tarifs. **C'est pour cette raison que, bien que nous comprenons que certaines situations puissent générer de la frustration, les injures ou les comportements agressifs envers le personnel et les délégués ne feront pas évoluer les règles et peuvent nuire à la qualité de l'accueil pour tous. Nous vous remercions par avance de votre bienveillance !**



## Déchèterie de Pargny-sur-Saulx

### ● TRAVAUX À LA DÉCHÈTERIE DE PARGNY-SUR-SAULX

Au cours de l'année 2026, **des travaux d'agrandissement et de modernisation de la déchèterie de Pargny-sur-Saulx auront lieu**. Durant cette période, la déchèterie est susceptible d'être fermée. Nous vous en informerons dès que nous aurons plus d'informations. Pour compenser la possible fermeture de la déchèterie de Pargny-sur-Saulx, les horaires des déchèteries de Thiéblemont-Farémont et de Vanault-les-Dames devraient être étalés.

# Filières en crise

## ● FILIÈRE TEXTILE EN CRISE !

Depuis plusieurs mois, les associations rencontrent de grandes difficultés dans leur mission de collecte, de tri, de réemploi et de valorisation des textiles (vêtements, chaussures et linge de maison).

Le financement de la filière du textile repose sur le principe du « pollueur payeur » : les fabricants et distributeurs versent une écotaxe à Refashion, un éco-organisme chargé de redistribuer ces fonds aux acteurs du tri. Cependant, cette contribution (156 €/tonne) est jugée insuffisante par Le Relais, principal acteur du tri des textiles, qui réclame 304 €/tonne pour couvrir ses coûts, aggravés par l'essor de la fast fashion. Le réseau accuse Refashion de ne pas redistribuer intégralement les fonds perçus. Face à la crise, Le Relais a suspendu les collectes et mené des actions de protestation. Le 18 juillet 2025, le gouvernement a annoncé une aide de 49 millions d'euros, portant le versement à 223 €/tonne, une avancée jugée insuffisante par Le Relais.

En parallèle l'éco-organisme Refashion doit fournir une benne à notre prestataire de collecte Récup'R depuis le mois d'août afin d'écouler son stock et pouvoir reprendre la collecte des textiles, mais cette benne n'a toujours pas été mise en place.



Pour cette raison, et malgré tous nos efforts pour trouver au plus vite une solution, les bornes à vêtements en place sur le territoire du SYMSEM ne peuvent plus être collectées actuellement. N'hésitez pas à vous rendre sur le site [www.refashion.fr](http://www.refashion.fr) afin de trouver d'autres moyens de donner une seconde vie à vos vêtements, chaussures et linges de maison (les réparer, les customiser/transformer, les réutiliser, les vendre ou les donner).

Nous vous tiendrons informés sur notre site internet et nos réseaux sociaux dès que la collecte des bornes à vêtements pourra reprendre.

## ● REP PMCB : LA REPRISE DES DÉCHETS EN CRISE

La REP PMCB (Responsabilité Élargie du Producteur pour les Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment) est un dispositif réglementaire français qui vise à organiser la collecte, le tri, le recyclage et la valorisation des déchets issus des produits et matériaux de construction, et dont Valobat est le principal éco-organisme agréé pour gérer la collecte et le recyclage de ces déchets.



Dans le dernier Écho du SYMSEM, grâce à cette REP et à Valobat, nous vous annoncions la mise en place de bennes pour la laine de verre, la laine de roche et le plâtre dans certaines de nos déchèteries.

Depuis, Valobat, s'est vu dépassé par les quantités de déchets. L'éco-organisme a donc pris la décision de bloquer les collectes de certains produits, dont la laine de verre et la laine de roche.

De plus, nous avons bien conscience que les entreprises doivent payer des éco-contributions sur les matériaux achetés et que la suspension de la reprise de ces déchets par Valobat les oblige à assumer elles-mêmes l'évacuation et le traitement de ces déchets, ce qui génère des surcoûts importants.

Nous avons pu maintenir la collecte du plâtre pour les déchèteries disposant déjà d'une benne, mais nous ne pouvons pas, pour le moment, accepter la laine de verre et la laine de roche en grande quantité. Nous faisons tout notre possible pour débloquer cette situation au plus vite. En attendant, nous vous conseillons de vous rendre sur le site [www.oca-batiment.org](http://www.oca-batiment.org) afin de trouver des exutoires disponibles.

# Collecte de pneumatiques

## ● COLLECTE EXCEPTIONNELLE DE PNEUS, DU 16 AU 28 FÉVRIER 2026, DANS LES DÉCHÈTERIES DU SYMSEM

Lors de cette opération, vous pourrez venir déposer vos pneus usagés aux horaires habituels d'ouverture des déchèteries.

⚠ Nous vous rappelons que le dépôt de pneus en dehors de cette opération est strictement interdit en déchèteries.

### **LES CONDITIONS DE COLLECTES :**

- Les pneus doivent être obligatoirement non jantés ;
- Types de pneus autorisés : véhicules légers, pneus de 4x4, pneus de motos ;
- Le dépôt est limité à 4 pneus par foyer ;
- La présentation de la carte d'accès aux déchèteries est obligatoire.



*À titre indicatif, les distributeurs sont dans l'obligation de reprendre les pneus usagés, dans la mesure où leur prix de vente inclut une taxe de participation aux frais de reprise et de recyclage !*

## Opération compost

### ● OPÉRATION DISTRIBUTION DE COMPOST

Dans le cadre de l'édition 2026 de « Tous au compost ! », le SYMSEM organise comme chaque année, une distribution gratuite de compost dans les déchèteries de Courtisols, Pogny, Sainte-Ménehould, Thiéblemont-Farémont et Vanault-les-Dames, **du 28 mars au 03 avril 2026 inclus**, dans la limite des stocks disponibles.

Pour en bénéficier, il est nécessaire de venir avec :

- La carte d'accès aux déchèteries (1 seule fois pour toute l'opération, et uniquement pour les particuliers) ;
- Des contenants et outils (caisse, sac, pelle...) afin de récupérer le compost.

**Une quantité maximale de 50L par foyer sera autorisée.**

